



Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20190410-CONS-AG-19-036
-DE
Date de réception préfecture : 19/04/2019

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE BASTIA

Conseil du 10 avril 2019

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Adoption Budget Primitif 2019 – Budget Annexe des Transports collectifs de voyageurs

L'An Deux Mille dix-neuf, le 10 avril à 17h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni à l'hôtel de Ville de BASTIA en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François TATTI, sur convocation en date du 4 avril 2019.

PRESENTS : Guy ARMANET, Serena BATTESTINI, Marie-Christine BERTOLUCCI, Jean BIAGGINI, Philippe PERETTI, Marie-Dominique CARRIER, Emmanuelle DE GENTILI, Pierre SAVELLI, Marie-Dominique GIAMARCHI, Mattea LACAVE, Jean-Joseph MASSONI, Catherine MEZZANA, Emma MUSSIER, Jean-Jacques PADOVANI, Linda PIPERI, Ivana POLISINI, Henri POYET, Louis POZZO DI BORGO, François-Xavier RIOLACCI, Michel ROSSI, François TATTI, Marie-Hélène VALENTINI, Françoise VESPERINI.

ONT DONNE POUVOIR :

Valérie BIANCHI	à	Guy ARMANET
Angèle BRUNINI	à	Ivana POLISINI
Thérèse LORENZI	à	Marie-Hélène VALENTINI
Pierre-Noël LUIGGI	à	Mattea LACAVE
Etienne PERFETTI	à	Jean BIAGGINI
Gilles SIMEONI	à	Pierre SAVELLI
Céline SIMONI	à	Marie-Dominique GIAMARCHI
Michel SIMONPIETRI	à	Louis POZZO DI BORGO
Jean-Noël VALERY	à	Emma MUSSIER
Jean ZUCCARELLI	à	François-Xavier RIOLACCI

QUORUM : 21

ABSENTS : Eliane ARRIGHI-LENZIANI, Marie-Paule HOUEMER, Jean-Louis MILANI, Jean-Michel SAVELLI, Lucien NATALI, Dominique ROSSI, Julien MORGANTI.

Monsieur le Président ouvre la séance, constate le quorum et invite le Conseil à désigner son Secrétaire. Serena BATTESTINI est élue secrétaire de séance.

OBJET : Adoption Budget Primitif 2019 – Budget Annexe des Transports collectifs de voyageurs

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'instruction M43 applicable aux services publics locaux de transport des personnes ;

Vu l'article L 2224-1 du Code Général des Collectivités territoriales qui précise que les budgets à caractère industriel ou commercial exploités en régie, affermés ou concédés doivent être équilibrés en recettes et en dépenses ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'Agglomération et fixant les compétences de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2018-06-13-00 du 13 juin 2018 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 13 Mars 2007 décidant de créer un budget annexe des transports ;

Vu la délibération du 26 Novembre 2012 décidant de confier par affermage à la Société des Autobus Bastiais pour huit ans le service des transports publics urbains ;

Vu le débat d'orientation budgétaire du 25 mars 2019 ;

Considérant le vote du compte administratif 2018 du budget annexe des transports routiers collectifs intervenu le 25 mars 2019 ;

Considérant que la section d'investissement du budget annexe des transports routiers collectifs de voyageurs présente en 2018 un solde positif de 1 005 253,07 €.

Considérant qu'il convient d'adopter le budget primitif 2019 des transports routiers collectifs de voyageurs, avec reprise des résultats du compte administratif 2018 ;

Vu l'avis favorable de la commission Moyens, planification et transparence de l'action communautaire du 8 avril 2019 ;

Vu l'avis favorable du bureau du 1^{er} avril 2019 ;

Vu le rapport n°20190410/01 ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré,

OBJET : Adoption Budget Primitif 2019 – Budget Annexe des Transports collectifs de voyageurs

**DECIDE
A la majorité**

(Abstentions : MM. François-Xavier Riolacci et Jean Zuccarelli)

De voter le Budget Primitif 2019 des Transports routiers collectifs voyageurs par chapitre :

- Pour la section de fonctionnement
- Pour la section d'investissement

ADOpte

Le Budget Primitif 2019 du Budget annexe des transports routiers collectifs de voyageurs qui s'établit en recettes et en dépenses à 9.245.000,00 €, soit :

DEPENSES

D'Investissement : 3.605.000,00 €
De Fonctionnement : 5.640.000,00 € dont 0,00 € de virement

RECETTES

D'Investissement : 3.605.000,00 € dont 0.000 € de virement
De Fonctionnement : 5.640.000,00 €

PRECISE

Que les reports de la section d'investissement sont intégrés au Budget Primitif 2019.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

François TATTI

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le **19 AVR. 2019**
et publication ou notification
du **19 AVR. 2019**
La Directrice de l'Administration Générale
Nora MOGHRAOUI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification